

COMMUNE LE MOURET

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE du 16 avril 2008

au Café de la Croix-Blanche à Praroman

COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

TRACTANDA

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2007 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

2. Comptes 2007

Les comptes détaillés, ainsi que le rapport de l'organe de révision, peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

3. Remise du prix "Perspectives plurielles" 2008

4. Informations

5. Divers

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Max Brügger	vice-syndic
	Mme	Monique Charrière	
	M.	Gérald Clerc	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	Mme	Gisèle Marthe	
	M.	Denis Murith	
	Mme	Jacqueline Schorderet	
	M.	Jacques Wicht	
Secrétaire :	M.	Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 20 h 00 en souhaitant, au nom du Conseil communal, la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il les remercie d'avoir bien voulu consacrer cette soirée durant laquelle les comptes 2007 seront présentés. **M. le Syndic** salue tout particulièrement M. Gérald Clerc, élu conseiller communal en charge du dicastère des finances et impôts, en remplacement de Mme Anne-France Irzik. Il salue également les lauréats du prix «perspectives plurielles» 2008, M. Antoine Talin et M. Arnaud Michelet, tous deux étudiants à l'école d'ingénieurs de Lullier à Genève. **M. le Syndic** souhaite la cordiale bienvenue à Mme Monique Durussel, représentante de la presse et journaliste au quotidien La Liberté.

Le tractanda, ainsi que les comptes étaient annexés à la convocation envoyée en tous-ménages (annexe 1). **M. Nicolas Lauper** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie, d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

M. le Syndic nomme les scrutateurs : Mme Marilou Schafer
Mme Carmen Schuwey

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Nombre de citoyens présents : 92

Majorité absolue : 47

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

M.	Jean-Pierre Papaux
M.	Friedrich Noser
Mme	Mojca Noser
Mme	Thérèse Eggerstwyler
M.	Fredy Roos
Mme	Marguerite Roos

M. Christian Ischer
M. Francis Mauron
Mme Anne-Claude Mauron
Mme Bernadette Repond
M. Freddy Charrière
M. François Schafer
M. Gilles Schorderet
M. Philippe Schorderet
M. Pierre Pellet
Mme Claire Pellet

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2007 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2007 est accepté à la majorité (1 abstention). M. le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Comptes 2007

M. le Syndic passe la parole à **M. Gérald Clerc** - conseiller communal responsable du dicastère des finances - pour la présentation de ces comptes.

M. Gérald Clerc remercie les citoyens du cercle électoral de Bonnefontaine de la confiance témoignée lors de l'élection complémentaire.

Compte de fonctionnement 2007

010.303.0 « Cotisations AVS,AF,AC »

Le dépassement correspond à un solde de cotisation 2006 payé en 2007.

029.390.2 « Imput.int.salaires service technique »

Le service technique a procédé au nettoyage des vitres du bâtiment administratif, raison pour laquelle le montant est supérieur de 4 fois au budget.

102.352.0 « Rbt aux communes »

Le montant de Fr. 32'568.45 ne figurait pas au budget. C'est une décision de la conférence des syndicats de ne pas rembourser ce montant aux communes et de le comptabiliser en avance pour l'année 2008.

141.318.0 « Frais d'interventions »

Le dépassement correspond aux nombreuses inondations de l'année passée. Pour les mêmes raisons, il y a une augmentation de produit dans le compte 142.436.0 « Participation de tiers »

160.312.0 « Eau, électricité, combustible »

Le conseil se préoccupe de ce poste et nous allons étudier ce problème car les coûts ne cessent d'augmenter.

341 « Sports »

M. Armand Dousse d'Essert s'exprime en qualité de président du FC Le Mouret. Il constate que sous le poste 341.365.0 « Dons aux sociétés sportives », il y avait un montant de Fr. 8'000.00 prévu au budget 2007 et la commune a distribué la somme de Fr. 5'950.00. Il demande s'il y a une raison particulière ou si des sociétés ont renoncé à cette subvention. M. Dousse se demande également si le poste « Dons aux sociétés sportives » sera supprimé par le conseil communal des comptes de fonctionnement.

M. Gérald Clerc répond qu'il n'a jamais été discuté de supprimer les dons aux sociétés sportives.

M. Max Brügger fait remarquer que dans les comptes 2006, il y avait également un montant de Fr. 1'571.00 inférieur au budget. Le montant de Fr. 8'000.00 correspond également à des dons spéciaux qui peuvent être attribués. Dans le budget, il est prévu une somme de Fr. 1'000.00 pour la journée des écoliers, montant qui n'a pas été distribué étant donné que la fête ne s'est pas déroulée.

620.314.0 « Entretien des routes et éclairage »

Le dépassement correspond principalement à la reprise de la route du Marais à Montévraz pour un montant de Fr. 15'978.00 qui n'était pas prévu au budget.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 8'838'146.60
Total des produits	: Fr. 8'805'615.20
Excédent de charges	: Fr. 32'531.40

Compte d'investissement 2007

710.501.3 « PGEE pour différentes communes »

Le montant de Fr. 35'588.75 n'a pas été reporté au budget 2007, mais correspond à un solde d'investissement voté en assemblée communale.

720.501.0 «Aménagement déchetterie »

Le montant de Fr. 3'300.40 correspond à la pose d'un rail de guidage et d'un treillis.

750.500.0 « Crédit étude endiguement Nesslera et affl. »

Le montant de Fr. 10'760.00 n'a pas été reporté au budget 2007, mais correspond à un solde d'investissement voté en assemblée communale.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 1'965'981.15
Total des produits	: Fr. 1'662'219.10
Excédent de charges	: Fr. 303'762.05

Aucune question n'étant formulée, M. Gérald Clerc passe à la présentation du bilan.

M. Didier Despond de Praroman, en tant qu'expert-comptable, n'a pas accepté le mandat de révision pour notre commune car l'indépendance totale doit être faite. Il officie comme organe de révision pour certaines communes. Il constate qu'on pourrait améliorer la présentation du bilan. En effet, il remarque qu'il y a des débits-crédits et selon l'ordonnance du 26.09.2006 modifiant le règlement d'exécution sur les communes, tout particulièrement l'art. 43a qui impose au conseil communal et aussi à l'organe de révision, de contrôler qu'il n'y a aucune compensation de dépenses et recettes, car celle-ci est interdite. M. Despond constate que le conseil a fait quelques petites erreurs, par exemple dans les actifs transitoires, qui sont des impôts par rapport au poste débiteurs impôts 2007. Pour lui c'est une compensation et il faudrait corriger. M. Despond soulève un autre point concernant le patrimoine administratif, plus particulièrement les amortissements. Il estime qu'il faut bien séparer les amortissements et les reports d'investissements au bilan ceci par souci de transparence.

M. Despond demande aussi quelle est la provision pour perte sur débiteur ?

M. Gérald Clerc répond qu'il n'y a pas de montant et que la fiduciaire nous a également fait cette remarque et qu'il fallait mettre un montant sous perte sur débiteur.

Fortune au 31.12.2007 :

Fr. 5'270'341.03

Aucune question n'étant énoncée, **M. le Syndic** passe la parole à **Mme Marie-France Rolle**, Présidente de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision dont copie est annexée au présent procès-verbal. Mme Marie-France Rolle précise que les membres de la commission financière n'ont pas contrôlé les comptes 2007 de la commune Le Mouret, étant donné que cette tâche est dévolue à la fiduciaire MCM Conseil SA. Lors de la séance du 18 mars 2008, M. Jacques Ceriani, expert-réviseur, a présenté à la commission financière le formulaire destiné à l'usage des organes de révision. La commission financière,

sur la base de ce formulaire et du rapport de l'organe de révision, recommande d'approuver les comptes 2007 comme ils sont présentés ce soir.

M. le Syndic remercie Mme Marie-France Rolle et propose de passer au vote.

Les comptes 2007 sont approuvés à la majorité (1 abstention)

Il remercie les citoyens présents pour la confiance témoignée.

Tractanda No 3 - Remise du prix «perspectives plurielles» » 2008

Pour la 3^{ème} édition de ce prix, le conseil communal a confirmé formellement le choix des membres du jury. **M. le Syndic** passe la parole à **M. Philippe Richard** président du jury et président de la commission d'organisation.

M. Philippe Richard remercie **M. le Syndic**. M. Richard précise que selon le règlement du prix qui a déjà été approuvé au début mars 2005, le but de ce prix est d'enrichir l'état des connaissances sur la commune, promouvoir le rayonnement et l'attractivité de la commune dans tous les domaines, par exemple la culture, l'environnement, l'économie, le social et les loisirs, honorer des personnes qui se sont distinguées par des activités remarquables en lien avec la commune. Pour la troisième édition, le jury était composé de Mme Marlyse Aebischer, MM Bernard Dafflon, Michel Gremaud, Augustin Macheret, Jacques de Coulon Benoît Weber et Philippe Richard.

Le jury a fondé son choix sur l'adéquation des études présentées avec les nombreux buts du prix, mais aussi avec l'originalité des travaux, l'importance du thème, l'aspect novateur des idées émises et plus formellement sur une analyse critique du sujet traité. Pour cette troisième édition, la commission d'organisation et le jury ont proposé aux lauréats de présenter brièvement à l'assemblée communale leurs travaux.

Les lauréats du prix « perspectives plurielles » sont M. Antoine Talin d'Annemasse (France) et M. Arnaud Michelet de Nendaz, pour leur travail intitulé « Cadres, L'enfant au coeur du territoire ». Les deux candidats, étudiants à l'école d'ingénieurs de Lullier (architecture du paysage), ont réalisé ce travail de manière autonome en dehors du cadre de l'école.

MM. Arnaud Michelet et Antoine Talin présentent leur exposé.

Applaudissements

M. Roger Baeriswyl constate qu'à l'époque les villages étaient reliés par des sentiers. Il se demande où l'on pourrait construire des nouveaux sentiers ? Il constate également que les enfants ne font plus l'effort de se rendre à pied à l'école, même pour une courte distance.

M. Talin répond que cela n'est effectivement pas évident de créer de nouveaux sentiers. Des accords, par le biais de droits de passage, devraient être trouvés avec les agriculteurs. Concernant le transport des enfants, M. Talin répond que suite au questionnaire que chaque enfant a rempli, il en est ressorti qu'un enfant sur deux se rend à l'école en bus ou à pied.

M. Philippe Richard demande aux lauréats comment ils ont vécu le fait de vivre quelques jours sur notre territoire afin de s'imprégner de l'ambiance de notre commune.

M. Michelet répond qu'ils ont visité notre commune l'été dernier et ont rencontré M. Max Brügger et que cela avait été très difficile de trouver un sujet de travail tant la commune est magnifique.

M. Jérôme Eichmann remercie les lauréats pour la qualité de leur travail. Il constate que sur le territoire de notre commune, mis à part le centre sportif, il n'y a pas de lieu qui rassemble la population.

M. Michelet répond que le but de ce travail est de proposer un lieu de rencontre.

M. Philippe Richard donne lecture de l'extrait du rapport du jury : « Dans leur travail particulièrement original et bien structuré, MM. Talin et Michelet proposent une mise en évidence des potentialités des qualités paysagères de la commune avec une très bonne perception de la psychologie enfantine. Il s'agit concrètement de la proposition de mise en place d'une zone d'intérêt général en prolongement du centre sportif. Cette zone comporte entre autre un jardin d'expérience, un foyer pour les jeunes et moins jeunes, un parc alluvial, un parc à construire et un sentier des écoliers. Le concept élaboré propose de tisser des liens en laissant libre cours à l'imagination, à l'appropriation, à la découverte et l'évolution du lieu comme un plateau de jeu, interface entre l'enfant et son territoire livré avec son mode d'emploi. Même si certains aménagements proposés sont peut-être difficilement réalisables, la conceptualisation de l'idée proposée reste très cohérente. Elle est le fruit d'une réflexion parfois poétique à travers le regard et le bonheur de l'enfant, ainsi qu'une excellente intégration et compréhension locale. Ce travail constitue à la fois, une bouffée d'air et une vision d'avenir intéressante tant au niveau de l'aménagement du territoire que de la qualité de vie des habitants de la région. Les tracés bien étudiés des chemins piétonniers proposés entre le centre sportif et les écoles d'Essert et de Zénauva, pourraient relancer l'idée de renforcer le lien entre les différents villages de la commune de Le Mouret. La présentation originale du travail sous la forme de 8 tableaux-panneaux de grand format a été très appréciée par le jury. Finalement, sur proposition du jury, le conseil communal a choisi d'attribuer un prix de Fr. 1'500.00 à chacun des deux lauréats pour leur travail. »

Applaudissements

Avant de passer la parole à **M. le Syndic**, M. Philippe Richard souhaite, au nom du jury, remercier très chaleureusement le conseil communal pour l'initiative de ce prix et pour sa confiance. Il remercie également l'administration communale pour son excellent travail. Il informe que la composition du jury sera partiellement remaniée pour la 4^{ème} édition qui est déjà lancée et que la remise du prix sera attribuée au printemps 2009. Il rappelle que les travaux devront être remis avant fin novembre 2008. Il précise encore que les travaux primés depuis la création du prix, peuvent être consultés à l'administration communale.

M. Michelet tient à saluer l'idée du prix perspectives plurielles qui est un concours très intéressant et une excellente idée de la part de la commune afin d'avoir un regard nouveau sur son territoire et son développement futur.

Applaudissements

M. le Syndic, au nom du conseil communal, félicite les lauréats pour l'excellence de leurs travaux. Il est persuadé qu'ils pourront servir pour des réflexions de base et les remercie de l'intérêt qu'ils ont porté à notre commune. **M. le Syndic** leur souhaite bonne chance pour leur avenir. Il adresse aussi les remerciements du conseil à M. Philippe Richard et à tous les membres du jury et de la commission pour leur enthousiasme, leur disponibilité et leur sérieux dans les différentes réflexions.

Tractanda No 4 - Informations

Le conseil communal a 3 informations à transmettre à l'assemblée communale.

1^{ère} information.

Le conseil communal a décidé de repousser deux objets prévus au budget des investissements 2008 et de les représenter au budget 2009.

Le premier objet concerne le point 2.4.7 Assainissement collecteurs Le Pafuet et Oberried pour un montant de Fr. 500'000.00. Le montant qui a été soumis à l'assemblée était basé sur le calcul du bureau d'ingénieur. Au vu de notre situation financière, nous voulons demander des offres comparatives afin d'être plus précis sur cette dépense. Ce report nous permettra de mieux cibler et contrôler les coûts de cet investissement. Le montant de Fr. 500'000.00 correspond à deux projets et conformément à la loi sur les communes, nous vous proposerons les deux objets séparément au vote.

Le deuxième objet concerne le point 2.4.8 Travaux endiguement pour un montant de Fr. 120'000.00. Comme annoncé en assemblée du 19 décembre 2007, ce montant nous permettait de débiter les travaux lorsque le projet entier était accepté par le canton et la confédération. Toujours au vu de notre situation financière, nous avons décidé de vous présenter le projet dans son entier lors de la prochaine assemblée consacrée au budget 2009. Ainsi, avant le début des travaux, vous pourrez décider de la nécessité de réaliser ce projet.

2^{ème} information

Nous avons reçu beaucoup de demande concernant la mise en service de bluewin TV par Swisscom. A ce jour, les secteurs de Praroman et celui du Pafuet sont prêts et vous pouvez vous abonner. S'il n'y a pas de contraire dans l'avancement des travaux, la mise en service de Bluewin TV dans le reste de la commune sera opérationnelle à partir du 15 mai 2008. Une séance d'information à la population sera organisée dès les travaux terminés. Néanmoins, une centaine de ménages ne pourra bénéficier de ce service, notamment les hauts du secteur de Montévraz. Une carte de swisscom est à disposition à l'administration et sur le site internet.

3^{ème} information

Conformément à la décision prise par l'assemblée communale lors du budget 2008, le conseil communal a engagé une troisième personne au service de l'édilité. Nous avons l'avantage, ce soir, de vous présenter M. Laurent Quiot. **M. Le Syndic** souhaite la bienvenue à M. Quiot au sein du service technique et précise que M. Quiot occupera la fonction de fontainier.

Tractanda No 5 - Divers

M. Thierry Ackermann aimerait savoir ce qu'il en est de la révision du plan d'aménagement local ?

M. Jean-Louis Cotting informe l'assemblée que la commission d'aménagement a terminé la lecture du règlement d'urbanisme. L'urbaniste procède actuellement aux dernières corrections. Les documents seront transmis au conseil communal pour approbation et ensuite transmis au canton. M. Cotting espère que d'ici la fin de l'année 2008, début 2009, on aura reçu les documents en retour du canton avec leur préavis. Ensuite, nous pourrions faire une information à la population et la mise à l'enquête suivra cette séance d'information. La réflexion de la commission d'urbanisme est de préserver le paysage que nous avons et de définir des zones de verdure, mais pas de devenir une cité dortoir.

M. Roger Baeriswyl demande des renseignements au sujet de la traversée du Mouret. Il aimerait savoir si des plans ou des photos de synthèse avaient été présentés lors de la présentation du projet ? Il estime que nous gaspillons de l'argent en faisant des lignes blanches avec des pavés ?

M. Le Syndic remercie M. Baeriswyl pour ses remarques. Le conseil communal s'attendait à ces remarques. **M. Le Syndic** demande aux citoyens d'attendre que les travaux soient terminés, car le conseil communal croit à la réalisation de la traversée du Mouret.

M. Le Syndic précise également que lors de séance d'information sur la traversée du Mouret, les travaux, les plans et les photos avaient été présentés. Le bureau d'urbanisme, qui avait défini la modération de trafic, avait présenté le concept et expliqué que la bande polyvalente pourrait être utilisée par les piétons sans que ceux-ci n'empruntent les passages pour piétons. **M. Le Syndic** précise que cela fait plus de 30 ans que nous parlons de la traversée du Mouret et à chaque assemblée communale, les citoyens demandaient si nous attendions qu'il y ait un mort avant d'entreprendre des travaux. Les 2 objectifs de la traversée du Mouret étaient : 1. de diminuer la vitesse des automobilistes et 2. de sécuriser les piétons. Avec la création de 2 trottoirs, nous avons atteint l'objectif pour la sécurité des piétons. Cela a choqué beaucoup de monde de mettre ces 2 trottoirs aux angles des bâtiments ce qui a provoqué le S qui oblige les automobilistes et les camions à rouler moins vite. Comme mentionné dans l'info.com et en assemblée communale, nous avons choisi l'option de poser la couche de bitume et de fraiser pour la création des bandes polyvalentes, ceci pour des raisons économiques. On savait dès le départ que ce serait étroit pour le croisement de 2 camions.

M. Marius Cotting demande si nous allons concurrencer le tronçon de Bulle dans les dépassements du budget ?

M. Le Syndic précise que le conseil communal est très préoccupé par la situation financière de la traversée du Mouret. Nous demandons régulièrement des situations financières qui ont été analysées au sein du conseil communal. Le bureau d'ingénieur est venu également présenter les chiffres. Le bureau d'ingénieurs a garanti devant le conseil communal que l'on avait aucun dépassement par rapport au devis prévus. Le conseil communal tâchera de présenter les décomptes finaux avec des montants inférieurs aux devis.

M. Jacques Vial se réjouit de voir la fin des travaux de la traversée du Mouret, car ce qui se construit correspond exactement à ce qui avait été présenté lors de l'assemblée d'information. Le but de ralentir la circulation sera atteint.

M. Jacques Vial présente ses félicitations aux lauréats du prix « perspectives plurielles » et pense qu'il serait une excellente chose si nous pourrions réaliser des travaux pour animer un

peu plus et donner la possibilité de se rencontrer. Il pense qu'une réflexion peut se faire au sein du conseil communal avec la possibilité de réserver des terrains afin d'établir une planification pour ces travaux dans le futur.

M. Charles Limat demande ce que l'on reçoit comme subvention cantonale pour la traversée du Mouret ?

M. Le Syndic répond que nous ne recevons aucune subvention de la part du canton. Etant donné que c'est une route cantonale, le canton paie l'infrastructure liée au besoin de la création de cette route, la commune prend en charge tout ce qui est trottoir, éclairage public et modération de trafic.

M. André Schwartz félicite également les lauréats du prix « perspectives plurielles et prend l'engagement, si cela s'avère utile, de se mettre à disposition pour créer dans la maison des jeunes une station météo et un rucher école qui permettraient aux gens de comprendre le mécanisme de la polonisation des abeilles.

M. André Schwartz demande où cela en est avec l'avis des citoyens sur l'aménagement des ronds-points.

M. Le Syndic répond que le délai pour la remise des dossiers est jusqu'au 31 mai 2008.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** remercie le tenancier M. Pasquier pour la mise à disposition de la salle, M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui œuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune, ses collègues du conseil communal, les lauréats du prix «perspectives plurielles» et leurs accompagnants, la représentante de la presse et surtout les citoyens qui se sont déplacés ce soir pour cette assemblée.

M. le Syndic lève la séance à 21h30 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Annexes :

No 1 : convocation à l'assemblée communale

No 2 : rapport de la commission financière

Le Mouret, le 28 mai 2008/lt